



Passerelle ESC :
1 association, 17 écoles
Une offre de formation et de services unique

Dossier de presse
Partie II : Passerelle et la Diversité

Octobre 2011

www.passerelle-esc.com

Contact presse
Barbara Lenoir
Tél. : 09 52 20 47 16
b.lenoir@passerelle-esc.com

17 Grandes Écoles de Management,
17 Chances de réussir



SOMMAIRE

Passerelle : 1 association, 17 écoles, une offre de formation
et de services unique p.3

Partie II : Passerelle et la Diversité

Le Concours Ascension Sociale p.6

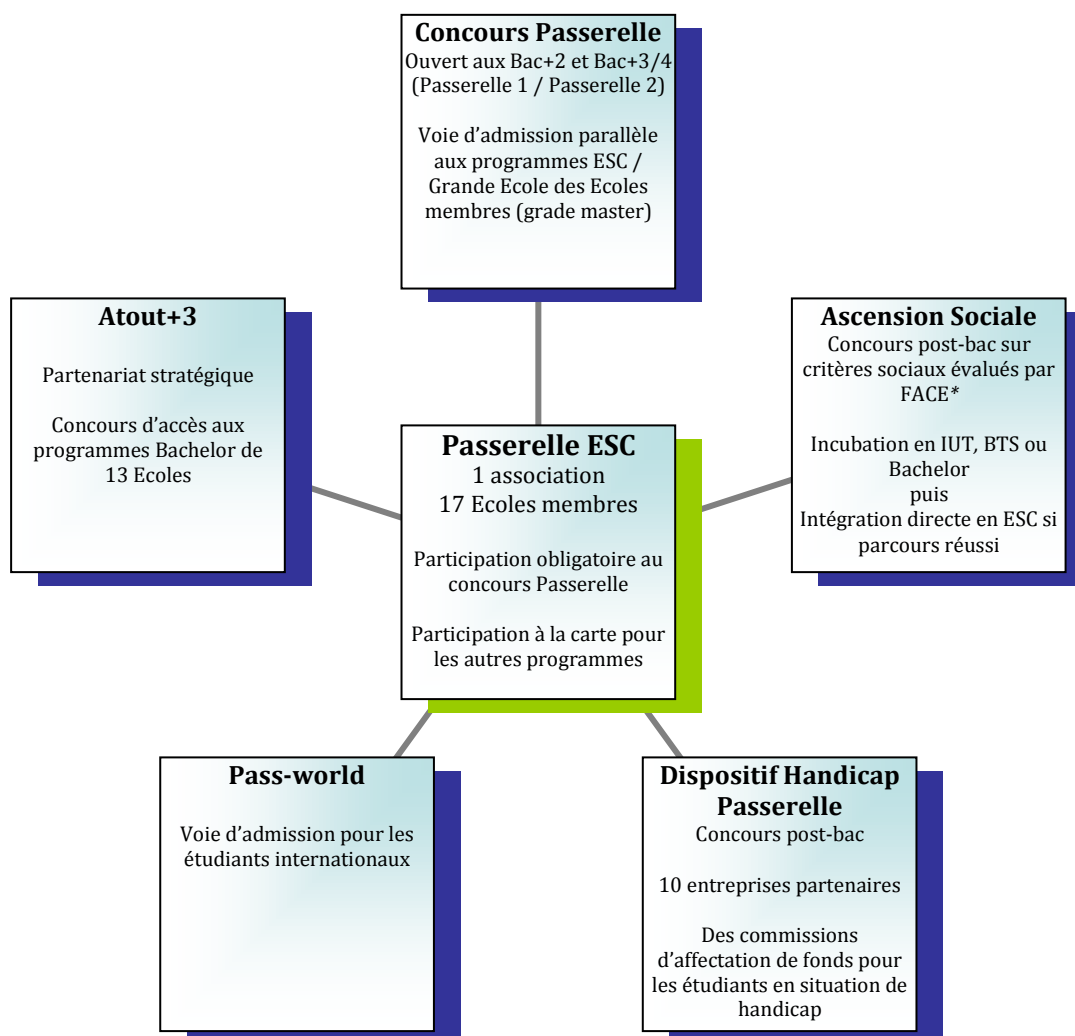
Le Dispositif Handicap Passerelle p.8

**PASSERELLE ESC :
1 ASSOCIATION, 17 ECOLES
UNE OFFRE DE FORMATION ET DE SERVICES UNIQUE**

Née en 1998 via son concours de référence d'admissions parallèles, Passerelle s'est constituée en association en 2007 et joue, depuis, la carte de la **diversification**.

Diversification de ses activités et des programmes proposés mais également diversification des voies d'accès au Programme Grande Ecole des membres de son réseau.

Passerelle ESC se positionne ainsi comme la Banque d'épreuves la plus large en termes d'offres de formation en commerce, management et entrepreneuriat en France, allant du Bachelor au doctorat.



*FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

17 écoles* sont aujourd'hui membres de l'association Passerelle ESC. Toutes participent **obligatoirement** au **concours Passerelle**.

* Passerelle ESC accueille une nouvelle école à la rentrée 2011 : EDC Paris, Ecole des Cadres et Dirigeants d'Entreprise. Le récent rapprochement d'Advancia et Negocia en une entité unique, Novancia, maintient à 17 le nombre d'Ecoles membres de Passerelle ESC au 30 septembre 2011.



1. EDC Paris
2. EM Normandie
3. EM Strasbourg
4. ESC Amiens – Picardie
5. ESC Bretagne Brest
6. ESC Chambéry Savoie
7. ESC Clermont
8. ESC Dijon
9. ESC Grenoble
10. ESC La Rochelle
11. ESC Montpellier
12. ESC Pau
13. ESC Rennes Business School
14. ESC Saint-Etienne
15. ESC Troyes
16. Novancia Paris
17. Télécom Ecole de Management

Des programmes « à la carte »

Pour tous les autres programmes développés par l'association (Ascension Sociale, Handicap, international ...), les Ecoles membres sont libres d'y participer dans le respect de la stratégie de chaque école.

Atout+3 – Passerelle : un développement main dans la main

En septembre 2008, les banques communes d'épreuves ATOUT+3 et Passerelle ESC se sont alliées en vue d'assurer ensemble le développement d'ATOUT+3, banque de recrutement à niveau bac pour les programmes bac+3-Bachelor.

Objectif : proposer une gamme étendue de Bachelors de qualité répartis sur l'ensemble du territoire national.

En offrant là encore une solution de **concours unique** aux étudiants et à leur famille, les Ecoles membres de Passerelle et d'ATOUT+3 contribuent à la simplification de l'offre de formation post-bac dans les domaines du commerce, du management et de l'entrepreneuriat.

Pour Passerelle, cela s'inscrit dans la logique de diversification de l'Association. Le principe de liberté des Ecoles membres, qui ont le choix de participer ou non aux programmes de développement de l'association, demeure ici entièrement respecté. 12 des 13 Ecoles membres d'Atout+3 sont ainsi membres de Passerelle ESC.

www.concours-atoutplus3.com

Partie II : Passerelle et la Diversité

⇒ **Le programme Ascension Sociale :
concours post-bac**



⇒ **Le dispositif Handicap Passerelle**



PROGRAMME ASCENSION SOCIALE : CONCOURS POST-BAC

La question de la démocratisation de l'accès aux Grandes Écoles est une priorité de la Conférence des Grandes Écoles depuis plusieurs années. Les constats qui ont conduit à mobiliser les Grandes Écoles font consensus : la population d'étudiants présente dans les Grandes Écoles et notamment dans les Écoles Supérieures de Commerce (ESC) n'est pas représentative de la diversité sociale et culturelle de notre société. De nombreux jeunes ne s'y trouvent pas pour des raisons liées à leur environnement social. Et pourtant, ils ont le niveau et les compétences requises pour y étudier ; ils y trouveraient une façon d'exploiter pleinement leur potentiel et y acquerraient un diplôme garantissant une bonne insertion professionnelle.

Conscientes de toutes ces réalités qui renforcent l'inégalité des chances scolaires, les écoles de l'Association Passerelle poursuivent leurs efforts dans la construction d'un monde éducatif plus juste et solidaire, en favorisant l'intégration de ces étudiants au sein de leur École Supérieure de Commerce.

Pour ce faire, une **voie d'admission à niveau bac** a été créée depuis 3 ans avec pour objectif de permettre à des élèves qui sont dans un environnement ou une situation sociale et économique peu favorable, d'intégrer une Grande Ecole s'ils en ont le projet, l'ambition, les capacités, le potentiel.

Le dispositif a été construit en partenariat avec l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), des Instituts Universitaires Technologiques (IUT), des établissements délivrant le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et des lycées publics de France.

9 ECOLES PARTICIPANTES

Conformément au principe de liberté de participation aux projets développés par l'Association Passerelle, **6 écoles** membres ont participé au **concours post-bac 2011** :

1. ESC Amiens
2. ESC Chambéry
3. ESC Clermont
4. ESC Grenoble
5. EM Strasbourg
6. ESC Saint-Etienne

3 Ecoles rejoignent le dispositif pour le concours 2012 :

7. ESC Bretagne-Brest
8. EM Normandie
9. ESC La Rochelle

LE DISPOSITIF

Le programme s'adresse à des élèves de Terminale. Ces lycéens doivent passer plusieurs phases de sélection dont la première est une éligibilité sur critères socio-économiques. Chaque école agit dans son département en coordination avec l'antenne locale FACE de son département.

Ce programme se déroule sur une durée de 5 ans :



Les lycéens admissibles passent le concours Passerelle post-bac Ascension Sociale, sont incubés pendant 2 ans dans un BTS, IUT ou programme Bachelor partenaire et s'ils ne redoublent pas, ils intègrent directement la première année de l'ESC partenaire sans repasser le concours, réussi deux auparavant.

Le concours se déroule en deux étapes : un écrit et un oral. Il n'y a pas de barre d'admissibilité à l'écrit : tous les candidats passent les épreuves écrites et orales.

LES PLUS

Tout au long de sa période d'incubation, puis lors de sa scolarité en ESC, un gros effort est fait pour que l'étudiant soit placé en condition de réussite. Chaque étudiant est suivi par une équipe pluridisciplinaire et est encadré, dans certaines écoles, par un tuteur étudiant. Il a accès aux ressources de l'école (bibliothèque, développement personnel, recherche de stage, ...) et les 2 années d'incubation sont rythmées par des temps forts au sein de l'Ecole (cours de langues, développement personnel, tutorat ...). L'objectif est de garder le contact avec ces élèves et de les aider à s'approprier leur école. Tout au long de ces cinq ans d'études, les Ecoles ont les mêmes exigences que pour les autres étudiants, elles déploient la même énergie pour leur permettre de développer leurs projets et s'épanouir.

LES RESULTATS

Année	2011
Inscrits	92 dont 32 éligibles
Admis	23

LE CONCOURS 2012

Inscriptions : du 3 octobre 2011 au 24 février 2012

Jury d'éligibilité : 7 mars 2012

Jury d'admissibilité : 14 mars 2012

Epreuves écrites : 28 mars 2012

Epreuves orales : 4 avril 2012

Publication des résultats : 26 avril 2012

DISPOSITIF HANDICAP PASSERELLE

Dans la continuité de sa démarche sur l'ouverture sociale, Passerelle ESC déploie depuis deux ans maintenant un vaste dispositif autour de l'intégration des étudiants en situation de handicap au sein des Ecoles membres de Passerelle. Celles-ci constatent en effet que beaucoup d'étudiants en situation de handicap présents dans leur établissement n'ont pas déclaré leur situation alors qu'ils pourraient le faire et bénéficier des dispositifs légaux afférents. Manque d'information ? Peur d'être rejetés ? Souhait de se réaliser en dépassant la notion d'assistance ? En tout cas, l'autocensure semble être une réalité et trop peu de personnes en situation de handicap sont aujourd'hui diplômées. L'objectif de Passerelle ESC est de contribuer à faire évoluer les mentalités et montrer qu'il est possible de faire des études et d'intégrer des entreprises qui se soucieront d'eux.

Du côté des entreprises, le constat est sans appel :

L'Observatoire Passerelle réalisé chaque année avec l'IFOP a permis d'interroger 202 entreprises en novembre 2010 sur leur politique d'embauche en matière de handicap.

- 68% des entreprises interrogées déclarent avoir mis en place une politique permettant de favoriser l'embauche de jeunes diplômés en situation de handicap.
- 20 % d'entre elles déclarent avoir mis en place des actions spécifiques favorisant le recrutement de personnes handicapées à haut potentiel sur des postes à valeur ajoutée.
- 80% des recruteurs interrogés, ayant mis en place une politique en faveur des personnes handicapées et cherchant à recruter des hauts potentiels, **regrettent que les profils de jeunes diplômés issus des grandes écoles ne soient pas suffisamment diversifiés pour pouvoir assurer les recrutements souhaités vis-à-vis des personnes en situation de handicap sur des postes à valeur ajoutée.** Ils ne sont que 8% à estimer que le vivier des jeunes diplômés des grandes écoles présente ce type de profils et permet d'effectuer des recrutements en ce sens (12% ne se prononcent pas).

Le Dispositif Handicap Passerelle

Ce dispositif comprend :

- ☞ un partenariat avec 7 entreprises de renom (d'autres partenariats sont en cours)
- ☞ un concours post-bac
- ☞ une commission d'affectation de fonds
- ☞ des actions de communication, d'information et de sensibilisation au sein des Ecoles membres.

Chacune des 17 Ecoles membres de Passerelle ESC dispose à la rentrée 2011 d'un **référent handicap**. Relais du dispositif Handicap Passerelle, les référents handicap accueillent et orientent les étudiants en situation de handicap et mènent des actions de sensibilisation au sein de leur établissement.

Des partenaires de poids

7 grandes entreprises sont aujourd'hui partenaires du dispositif Handicap Passerelle :

- Auchan
- Groupe BPCE
- TF1
- Bouygues Telecom
- Société Générale
- IBM
- Crédit Mutuel Arkea

De nouveaux partenariats sont en cours de signature.

Chacune des entreprises partenaires accorde un **financement annuel de 7500€** pour l'amélioration de l'accessibilité au savoir et aux formations d'excellence des étudiants en situation de handicap. Passerelle ESC s'est engagé à utiliser ces fonds pour des projets concernant :

- ☞ la communication auprès des étudiants sur des projets liés au handicap
- ☞ la formation des référents handicap des écoles
- ☞ des actions de sensibilisation au sein des écoles participant au projet
- ☞ l'accessibilité des supports de communication
- ☞ l'accueil des étudiants en situation de handicap
- ☞ des investissements matériels (ordinateurs, logiciels...)
- ☞ la mise aux normes des locaux des écoles
- ☞ des services à la personne facilitant l'accès aux études supérieures de ces étudiants (preneurs de notes, secrétaires d'examens...)

Passerelle ESC bénéficie par ailleurs du soutien de l'association Hanploi et de la FEDEEH.

Le Concours post-bac Handicap

Calqué sur le modèle du concours Passerelle Ascension Sociale, le concours Handicap Passerelle est un concours de niveau bac organisé en partenariat avec des BTS, IUT ou Bachelors présents dans les régions des Ecoles membres participantes. Les candidats admis au concours devront suivre une formation à l'IUT ou en classe de BTS pendant deux ans ou dans un bachelor pendant 3 ans. Pendant ces deux ou trois années, les étudiants seront considérés comme étudiants de l'ESC dans laquelle ils ont été admis et pourront profiter de modules supplémentaires dans cette école. À la fin des deux ou trois années d'études et à condition d'avoir obtenu le diplôme sans avoir redoublé (sauf cas lié à la situation de handicap), ils intégreront l'ESC en 1^{ère} année (pour l'IUT ou le BTS) ou en 2^{ème} année (pour le bachelor) et ce, sans repasser de concours.

Quatre écoles membres de Passerelle ESC étaient engagées dans le **concours 2011** :

1. ESC Amiens Picardie
2. ESC Bretagne-Brest
3. ESC Chambéry-Savoie
4. ESC Grenoble

Trois écoles supplémentaires participeront au concours 2012 :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">5. ESC Saint-Etienne6. EM Strasbourg7. ESC La Rochelle |
|--|

Calendrier du concours 2012 :

Inscriptions : du 3 octobre 2011 au 24 février 2012

Jury d'admissibilité : 14 mars 2012

Epreuves écrites : 28 mars 2012

Epreuves orales : 4 avril 2012

Publication des résultats : 26 avril 2012

En 2011, les 5 étudiants inscrits et admissibles au concours ont été admis dans une Ecole.

La Commission d'affectation de fonds

Pour compléter le dispositif, Passerelle ESC a également créé une **commission d'affectation de fonds** destinée aux étudiants actuellement en formation au sein des écoles membres de Passerelle. Cette commission étudie deux fois par an toutes les demandes de financement portant sur l'aménagement et l'adaptation du parcours de formation inhérent au handicap subi. Elle vise à faciliter l'accessibilité globale aux études (secrétariats d'examen, preneurs de note, frais de déplacements spécifiques, coûts de logements et de vie supplémentaires dus au handicap ...).

En 2011, **dix étudiants** ont déjà pu bénéficier d'aides spécifiques à hauteur de **27 554€ au total**.

La commission est dirigée par Nathalie Bertin-Boussu, responsable du dispositif Handicap Passerelle et responsable Diversité au sein de l'ESC Amiens, et est composée des référents Handicap des écoles concernées par les dossiers déposés, de la Déléguée générale de Passerelle ESC et de représentants des entreprises partenaires de ce dispositif.